



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Dist.
RESTREINTE

UNEP/WG.118/2/Rév.1
24 janvier 1985

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Troisième Réunion du Groupe de travail
sur la coopération scientifique et technique
pour le MED POL

Athènes, 27-31 mai 1985

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en adoptant le Projet à long terme de surveillance continue et de recherche en Méditerranée (MED POL - PHASE II) lors de leur deuxième réunion à Cannes, du 2 au 7 mars 1981, sont convenues que:

"Un Groupe permanent de travail de la coopération scientifique et technique sera créé par les Parties contractantes afin de les aider à examiner les progrès du programme et à en évaluer les résultats. Il conseillera le PNUE sur les problèmes techniques et de politique générale relatifs au programme et rédigera les recommandations destinées à être présentées aux Parties Contractantes lors de leurs réunions, par l'intermédiaire du PNUE, secrétariat de la Convention. Ce Groupe se composera des coordonnateurs nationaux du MED POL désignés par leurs autorités nationales respectives et se réunira au moins une fois par an." (UNEP/IG.23/11, annexe V, paragraphe 51).

Le Groupe a tenu sa première réunion à Athènes du 28 septembre au 2 octobre 1981 afin d'examiner les étapes proposées par le secrétariat pour le lancement du MED POL - PHASE II, et de conseiller le secrétariat sur les questions techniques et de politique générale en rapport avec le MED POL (UNEP/WG.62/7).

Le Groupe a également tenu sa deuxième réunion à Athènes, du 21 au 25 novembre 1983, afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du MED POL - PHASE II, ainsi que les activités prévues pour 1984 et 1985. A cette occasion, le Groupe a également examiné l'état de la pollution mercurielle et bactériologique de la mer Méditerranée, et les progrès réalisés dans l'application des protocoles relatifs à la Convention (UNEP/WG.91/12).

La troisième réunion du Groupe de travail qui se tient présentement a été convoquée par le Directeur exécutif du PNUE pour qu'y soient examinés et évalués les progrès accomplis dans le cadre du Programme MED POL depuis la deuxième réunion du Groupe, de même que les activités proposées pour la période biennale 1986-1987, avec leurs implications budgétaires. En outre, lors de la présente réunion, il sera demandé au Groupe d'examiner les activités du Plan d'Action pour la Méditerranée qui sont liées à l'exécution du MED POL ou qui peuvent bénéficier des résultats de celui-ci.

Le secrétariat transmettra les recommandations formulées par le Groupe de travail à la prochaine réunion des Parties Contractantes (septembre 1985) afin d'aider celles-ci à évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités en rapport avec le MED POL et à prendre des décisions quant à leur développement à venir.

Le secrétariat a rédigé les notes qui suivent à propos des divers points de l'ordre du jour provisoire en vue d'aider le Groupe de travail dans ses délibérations.

Point 1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le lundi 27 mai 1985, à 10 heures, dans la salle de conférence de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée à Athènes, par le représentant du Directeur exécutif du PNUE. Tous les coordonnateurs nationaux du MED POL ont été invités à participer à la réunion au titre de membres du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique. Des représentants de la FAO, de l'UNESCO, de la COI, de l'OMS, de l'OMM, de l'AIEA et de l'OMI ont été également invités à y assister.

Point 2. Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs s'appliquera à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 3. Election du Bureau

Le Groupe de travail sera invité à élire un président, deux vice-présidents et un rapporteur de la réunion.

Point 4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour qui figure dans le document UNEP/WG.118/1 et qui est annoté dans le présent document sera proposé, pour adoption, aux participants de la réunion.

Point 5. Organisation des travaux

Etant donné les tâches dont doit s'acquitter le Groupe de travail, il est proposé que celui-ci travaille uniquement en séances plénières. Des groupes spéciaux de discussion ou des comités de rédaction pourront être constitués par le Bureau de la réunion, en consultation avec le secrétariat. Un système de traduction simultanée anglais-français sera disponible pour toutes les séances plénières.

Point 6. Progrès accomplis dans la mise en oeuvre du MED POL - PHASE II (1983-1985)

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.118/3, qu'il a établi en étroite collaboration avec les organismes coopérants. Ce document contient des renseignements sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des activités de surveillance continue et de recherche du Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL - PHASE II), depuis la dernière réunion du Groupe de travail.

Le Groupe de travail sera invité à examiner la teneur de ce document, à évaluer les progrès dont il fait part dans l'exécution du MED POL et à formuler au Directeur exécutif du PNUE des recommandations appropriées afin que celles-ci soient transmises à la prochaine réunion des Parties contractantes (septembre 1985).

Point 7. Activités de surveillance continue et de recherche proposées pour 1986 et 1987, assorties de leurs prévisions budgétaires

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.118/4, qu'il a établi en étroite collaboration avec les organismes coopérants compétents. Ce document contient des propositions pour les activités de surveillance continue et de recherche à mener 1986 et 1987, avec leurs implications budgétaires.

Le Groupe de travail sera invité à examiner et à évaluer les propositions contenues dans ce document et à formuler au Directeur exécutif du PNUE des recommandations sur les développements futurs et l'exécution du MED POL, afin que celles-ci soient transmises à la prochaine réunion des Parties Contractantes (septembre 1985).

On attend notamment du Groupe de travail des conseils concernant l'affectation de l'aide financière (équipements, assistance technique, formation, bourses d'étude, etc.) aux centres de recherche collaborant au MED POL et prenant part aux activités de surveillance continue et de recherche.

Point 8. Evaluation de l'état actuel de la pollution mercurielle en mer Méditerranée et examen des mesures antipollution prises par les Parties Contractantes

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.118/5, établi en étroite collaboration avec la FAO et l'OMS, et précédemment publié sous la référence UNEP/WG.91/5.

Lors de sa deuxième réunion, le Groupe de travail a procédé à un examen préliminaire du contenu essentiel et des recommandations de ce document ; il sera invité cette fois à examiner en détail le document et à considérer les rapports (UNEP/WG.118/Inf.22) qui ont été demandés aux coordonnateurs nationaux du MED POL sur les mesures antipollution prises par leur gouvernement en application de la recommandation des Parties Contractantes préconisant l'emploi des critères provisoires FAO/OMS/PNUE de qualité du milieu proposés pour le mercure dans les produits de la mer, comme base à l'adoption de mesures légales et/ou administratives dans leurs Etats (UNEP/IG.49/5). Les recommandations du Groupe de travail seront transmises à la prochaine réunion des Parties Contractantes (septembre 1985).

Point 9. Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne en mer Méditerranée et examen des mesures antipollution prises par les Parties Contractantes

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.118/6, établi en étroite collaboration avec l'OMS, et qui constitue une version révisée de celui précédemment publié sous la référence UNEP/WG.91/6.

A sa deuxième réunion, le Groupe de travail a procédé à un examen préliminaire du contenu essentiel et des recommandations de ce document ; il sera invité cette fois à examiner en détail le document et à considérer les rapports (UNEP/WG.118/Inf.22) qui ont été demandés aux Coordonnateurs nationaux du MED POL sur les mesures prises par leur gouvernement en application de la recommandation des Parties Contractantes préconisant l'emploi des critères provisoires OMS/PNUE de qualité du milieu proposés pour les eaux à usage récréatif, les coquillages et les eaux de conchyliculture, comme base à l'adoption de mesures légales et/ou administratives dans leurs Etats (UNEP/IG.49/5). Les recommandations du Groupe de travail seront transmises à la prochaine réunion des Parties contractantes (septembre 1985).

Point 10. Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.118/7, qu'il a établi en étroite collaboration avec la COI, et qui se fonde principalement sur les résultats communiqués au cours de la phase pilote du MED POL par les laboratoires participant au projet MED POL I ou par l'intermédiaire du Centre Régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC), ainsi que sur les résultats des discussions et des recommandations formulées lors de diverses réunions d'experts qui se sont tenues dans le cadre du MED POL et du ROCC.

Le Groupe de travail sera invité à examiner et à évaluer la teneur de ce document.

Point 11. Progrès accomplis dans l'application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.118/8, qu'il a établi sur la base des renseignements communiqués par les pays signataires du Protocole.

Le Groupe de travail sera invité à examiner et à évaluer la teneur de ce document, et notamment les propositions de recommandations établies par le secrétariat en vue de la prochaine réunion des Parties contractantes (septembre 1985).

Point 12. Réunion d'experts sur l'application technique du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

Le secrétariat informera le Groupe de travail des préparatifs de la Réunion d'experts sur l'application technique du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (documents UNEP/WG.118/Inf.11 et UNEP/WG.118/Inf 12).

Le Groupe de travail sera invité à faire part de ses observations sur la préparation de cette réunion et à conseiller au secrétariat des moyens de renforcer des activités susceptibles de contribuer à l'application du Protocole.

Point 13. Questions diverses

Ce point de l'ordre du jour comportera l'examen d'autres questions relatives au MED POL et qui pourraient être soumises à l'attention du Groupe de travail par ses membres ou par le secrétariat.

Point 14. Adoption du rapport

Un projet de rapport sera soumis aux participants.

Point 15. Clôture de la réunion

Il est prévu que la réunion sera close par le Président et par le représentant du Directeur exécutif du PNUE le vendredi 31 mai 1985, à 18 heures.